

ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le lundi 3 juillet 2023, à 18 h 30

1. Première période de questions
2. Période d'information
3. **Assemblée publique de consultation**
- 3.1 Projet de règlement numéro 350-135 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin :
 - d'assujettir la délivrance d'un permis de construction pour un bâtiment principal ou son agrandissement, l'ajout d'une annexe et la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment accessoire relatif à un usage autre que résidentiel au *Règlement numéro 710 concernant la prévention des incendies*;
 - d'ajouter une exception à l'interdiction d'ériger plus d'un bâtiment principal sur un même terrain ou un lot de base pour les usages résidentiels prévus à l'article 40 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;
 - de modifier les conditions à respecter lors d'une opération cadastrale destinée à créer une copropriété horizontale sur un lot de base;
 - d'augmenter la distance minimale entre une haie, une clôture ou un muret et une borne-fontaine de 1 mètre à 1,5 mètre;
 - d'abroger la règle prévoyant l'ajustement du nombre de cases de stationnement qui comporte une décimale, dans le cadre d'un usage résidentiel;
 - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation commerciale 3059-C-03 fasse désormais partie de la zone d'utilisation commerciale 3056-C-03 et qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone 3056-C-03 fasse désormais partie de la nouvelle zone institutionnelle 9041-P-02;
 - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation récréative 5182-R-02 fasse désormais partie de la nouvelle zone industrielle 9040-I-12;
 - que la totalité du territoire actuellement incluse de la zone d'utilisation récréative 7087-R-01 fasse désormais partie de la zone mixte 7074-M-06;
 - de modifier la grille de spécifications de la zone 2142-H-20, par l'ajout d'une note particulière au groupe d'usages « Commerce V (Commerce de détail non structurant) », afin de permettre l'usage principal de « stationnement extérieur »;
 - de modifier une note particulière figurant à la grille de spécifications de la zone 3021-I-22, afin de permettre l'implantation d'équipements industriels à l'intérieur de la marge avant, en front de l'avenue Vanier, à une marge de 0 mètre de la ligne de rue;



- de modifier la grille de spécifications de la zone 4123-H-14, par l'ajout d'une note particulière, affectée au groupe d'usages « Institution III (Équipement desservant la population de la région) », visant à autoriser l'usage « visites guidées mettant en valeur le patrimoine architectural » à titre d'usage principal et l'usage « salon de thé mettant en valeur l'histoire » à titre d'usage complémentaire à l'usage « visites guidées mettant en valeur le patrimoine architectural »;
- de modifier la grille de spécifications de la zone 4143-H-01, par l'ajout du groupe d'usages « Résidence II (1 logement jumelé) »;
- de modifier les grilles de spécifications des zones 5160-I-11, 5161-I-11, 5162-I-11, 5166-I-11 et 5167-I-12, par l'ajout du groupe d'usages « Industries III (Industries agroalimentaires à incidences faibles) »;
- de modifier les grilles de spécifications des zones 5183-I-12 et 5184-I-12, par l'ajout des groupes d'usages « Industries III (Industries agroalimentaires à incidences faibles) » et « Industries IV (Industries agroalimentaires à incidences moyennes à fortes) »;
- de modifier la grille de spécifications de la zone 6058-C-07, par l'ajout du groupe d'usages « Commerce V (Commerce de détail non structurant) » et de l'usage « résidence de tourisme, appartement, maison ou chalet (meublé et équipé pour repas) (5834) »;
- de modifier la grille de spécifications de la zone 6068-M-02, par le retrait de la disposition spéciale applicable aux sols organiques et par l'ajout de la disposition spéciale applicable au stationnement secteur centre-ville;
- de créer une nouvelle zone d'utilisation industrielle 9040-I-12 et d'ajouter une nouvelle grille de spécifications pour cette zone;
- de créer une nouvelle zone d'utilisation institutionnelle 9041-P-02 et d'ajouter une nouvelle grille de spécifications pour cette zone.

(Le territoire visé est situé sur l'ensemble du territoire de la Ville; dans le district Saint-Sacrement, dans le quadrilatère délimité par les boulevards Laframboise et Casavant Ouest, la rue Derome et l'avenue Sainte-Catherine; dans les districts Yamaska et Saint-Joseph, à l'est de la rue Lemire, à l'intersection formée par cette rue et la rue Brouillette; dans le district Sainte-Rosalie, dans le quadrilatère délimité par le boulevard Laurier Est, la rue des Seigneurs Est, le chemin du Raccourci et l'avenue Guy; dans le district Hertel-Notre-Dame, dans le quadrilatère délimité par les rues Saint-Prosper et Bachand, l'avenue Larocque et l'Impasse Arsenault; dans le district Saint-Sacrement, à l'intersection formée par la rue Turcot et l'avenue Vanier; dans le district Cascades, dans le quadrilatère délimité par les rues Girouard Ouest et des Samares, ainsi que les avenues Nault et Kéroack; dans le district Yamaska, à l'intersection formée par les avenues Pelletier et Rigaud; dans le district Yamaska, du côté ouest de la rue Lemire, à l'intersection formée par cette rue et l'avenue Mercure; dans le district Yamaska, du côté est de la rue Lemire, de part et d'autre de l'intersection formée par cette rue et la rue Brouillette; dans le district Cascades, à l'intersection formée par la rue Dessaulles et l'avenue Sainte-Marie; dans le district Cascades, de part et d'autre de la rue des Cascades, entre les rues Calixa-Lavallée et Saint-Antoine ainsi que les avenues Sainte-Marie et Vaudreuil)

4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2023

Administration générale

6. Calendrier des séances ordinaires 2024 – Adoption



7. MRC des Maskoutains – Fonds régions et ruralité – Volet 4 : Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie – Appui de la Ville

Finances

8. Approbation de la liste des comptes (Liste, analyse des comptes)
9. Société de développement commercial centre-ville Saint-Hyacinthe – Avenant numéro 1 à l'Entente relative à la contribution financière de la Ville à la SDC centre-ville – Autorisation de signature (CP230626, art. 4)

Génie

10. Fourniture et livraison de feux de circulation et d'équipements connexes pour le réaménagement de l'intersection du boulevard Laurier Ouest et du boulevard Casavant Ouest – 2023-007-G-DP – Octroi de contrat
11. Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux (CHI-20242025) – Regroupement d'achat – 2023-094-G-RA – Mandat à l'Union des municipalités du Québec
12. Services professionnels – Élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable – 2023-099-G-GG – Octroi de contrat

Loisirs

13. Fabrication, livraison et installation de la signalisation intérieure et extérieure pour la nouvelle bibliothèque T.-A.-St-Germain – 2023-024-L-DP – Octroi de contrat

Ressources humaines

14. Ressources humaines – Directeur des ressources humaines – Promotion (RP230619, art. 2.3)
15. Ressources humaines – Adjoint à la Direction générale – Promotion (CP230626, art. 21)
16. Ressources humaines – Agent de bureau aux Services juridiques – Embauche
17. Ressources humaines – Technicien à la paie à la Division comptabilité du Service des finances – Embauche (CP230626, art. 22)
18. Ressources humaines – Création du poste de conseiller technique à la gestion des eaux usées et de la biométhanisation et nomination – Nomination au poste de directeur du Service des eaux usées et de la biométhanisation par intérim (CP230626, art. 23)
19. Ressources humaines – Préposé à la réception des matières organiques de jour à la Division gestion et valorisation des matières organiques du Service de la gestion des eaux usées et de la biométhanisation – Nomination (CP230626, art. 20)
20. Ressources humaines – Préposé à la réglementation à la Division mobilité active et durable du Service du génie – Embauche (CP230626, art. 25B.)
21. Ressources humaines – Préposé à la réglementation à la Division mobilité active et durable du Service du génie – Embauche (CP230626, art. 25B.)



22. Ressources humaines – Cheffe de la Division planification du Service de l'urbanisme et de l'environnement – Ajustement salarial (CP230626, art. 21)

Travaux publics

23. Rue des Seigneurs Est – Sécurisation des traverses piétonnières situées aux intersections formées par cette rue et les avenues Guy et de l'Église – Prolongation de la piste cyclable entre les avenues Lambert-Grenier et Guy – Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (CP230626, art. 5, point 5.3)
24. Intersection formée par le Grand rang Saint-François et la rue Saint-Pierre Ouest – Sécurisation de la traverse piétonnière – Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (CP230626, art. 5, point 9.1)
25. Réhabilitation de la Porte des Anciens-Maires – 2023-005-TP-AOP – Octroi de contrat
26. Fonds de roulement – Annulation et réaffectation du financement des projets TP21-134 et TP12-167 – Année 2023 – Modification de la résolution 23-49
27. Agrandissement du Centre communautaire Assomption – 2023-037-TP-AOP – Octroi de contrat
28. Acquisition et installation de luminaires décoratifs de rue et éclairage de terrains sportifs à la technologie DEL avec services connexes (ECLA-DSP-2023) – Regroupement d'achat – 2023-055-TP-RA – Autorisation de dépense – Modification de la résolution 23-172
29. Fonds de roulement – Annulation et réaffectation du financement des projets TP23-138 et TP20-047 – Année 2023 – Modification de la résolution 23-49
30. Fourniture de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison 2023-2024 (CS-20232024) – Regroupement d'achat – 2023-061-TP-RA – Autorisation de dépense – Modification de la résolution 23-251
31. Fourniture de mélanges bitumineux pour le stationnement de la nouvelle bibliothèque T.-A.-St-Germain – CM044382 – Autorisation d'une dépense

Urbanisme et environnement

32. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations (CP230626, art. 12, points 5.1, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 8.1, 8.2, 9.1 et 10.2)
33. Adoption du premier projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise aux 5280-5290, rue Martineau (lot 1 702 423) (CP230626, art. 12, point 4.1)

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection formée par la rue Martineau et l'avenue de la Coulée)
34. Adoption de la résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise au 845, avenue Crémazie (lot 1 967 426)

(Le territoire visé est situé dans le district Douville, à proximité de l'intersection formée par l'avenue Crémazie et la rue Joncaire)



Réglementation

35. Projet de règlement numéro 703 concernant le Comité de circulation et de sécurité routière de la Ville de Saint-Hyacinthe (CP230626, art. 6)
- A- Avis de motion
- B- Dépôt et adoption du projet de règlement
36. Projet de règlement numéro 704 concernant le Comité de mobilité active et durable de la Ville de Saint-Hyacinthe (CP230626, art. 7)
- A- Avis de motion
- B- Dépôt et adoption du projet de règlement
37. Projet de règlement numéro 710 concernant la prévention des incendies (CP230626, art. 11)
- A- Avis de motion
- B- Dépôt et adoption du projet de règlement
38. Projet de règlement numéro 1600-256 modifiant le Règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux avenues Bourdages Sud, Fiset, Jutras, Lamarche, Saint-Dominique, Saint-François, T.-D.-Bouchard et Raymond, les boulevards Casavant Est et Ouest, Laflamme et Laurier Est, les rues Gagnon, Gauthier, La Fontaine et Millet, ainsi que la voie de desserte du boulevard Laurier Est (CP230213, art. 18, points 8.3, 8.4, 8.8 et CP230508, art. 7, points 7.1, 8.1, 8.2, 8.3, 8.7, 8.10, 8.11, 9.3 et 9.5)
- A- Avis de motion
- B- Dépôt et adoption du projet de règlement
39. Adoption du second projet de règlement numéro 350-135 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin :
- d'assujettir la délivrance d'un permis de construction pour un bâtiment principal ou son agrandissement, l'ajout d'une annexe et la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment accessoire relatif à un usage autre que résidentiel au *Règlement numéro 710 concernant la prévention des incendies*;
 - d'ajouter une exception à l'interdiction d'ériger plus d'un bâtiment principal sur un même terrain ou un lot de base pour les usages résidentiels prévus à l'article 40 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;
 - de modifier les conditions à respecter lors d'une opération cadastrale destinée à créer une copropriété horizontale sur un lot de base;
 - d'augmenter la distance minimale entre une haie, une clôture ou un muret et une borne-fontaine de 1 mètre à 1,5 mètre;
 - d'abroger la règle prévoyant l'ajustement du nombre de cases de stationnement qui comporte une décimale, dans le cadre d'un usage résidentiel;
 - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation commerciale 3059-C-03 fasse désormais partie de la zone d'utilisation commerciale 3056-C-03 et qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone 3056-C-03 fasse désormais partie de la nouvelle zone institutionnelle 9041-P-02;



- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation récréative 5182-R-02 fasse désormais partie de la nouvelle zone industrielle 9040-I-12;
- que la totalité du territoire actuellement incluse de la zone d'utilisation récréative 7087-R-01 fasse désormais partie de la zone mixte 7074-M-06;
- de modifier la grille de spécifications de la zone 2142-H-20, par l'ajout d'une note particulière au groupe d'usages « Commerce V (Commerce de détail non structurant) », afin de permettre l'usage principal de « stationnement extérieur »;
- de modifier une note particulière figurant à la grille de spécifications de la zone 3021-I-22, afin de permettre l'implantation d'équipements industriels à l'intérieur de la marge avant, en front de l'avenue Vanier, à une marge de 0 mètre de la ligne de rue;
- de modifier la grille de spécifications de la zone 4123-H-14, par l'ajout d'une note particulière, affectée au groupe d'usages « Institution III (Équipement desservant la population de la région) », visant à autoriser l'usage « visites guidées mettant en valeur le patrimoine architectural » à titre d'usage principal et l'usage « salon de thé mettant en valeur l'histoire » à titre d'usage complémentaire à l'usage « visites guidées mettant en valeur le patrimoine architectural »;
- de modifier la grille de spécifications de la zone 4143-H-01, par l'ajout du groupe d'usages « Résidence II (1 logement jumelé) »;
- de modifier les grilles de spécifications des zones 5160-I-11, 5161-I-11, 5162-I-11, 5166-I-11 et 5167-I-12, par l'ajout du groupe d'usages « Industries III (Industries agroalimentaires à incidences faibles) »;
- de modifier les grilles de spécifications des zones 5183-I-12 et 5184-I-12, par l'ajout des groupes d'usages « Industries III (Industries agroalimentaires à incidences faibles) » et « Industries IV (Industries agroalimentaires à incidences moyennes à fortes) »;
- de modifier la grille de spécifications de la zone 6058-C-07, par l'ajout du groupe d'usages « Commerce V (Commerce de détail non structurant) » et de l'usage « résidence de tourisme, appartement, maison ou chalet (meublé et équipé pour repas) (5834) »;
- de modifier la grille de spécifications de la zone 6068-M-02, par le retrait de la disposition spéciale applicable aux sols organiques et par l'ajout de la disposition spéciale applicable au stationnement secteur centre-ville;
- de créer une nouvelle zone d'utilisation industrielle 9040-I-12 et d'ajouter une nouvelle grille de spécifications pour cette zone;
- de créer une nouvelle zone d'utilisation institutionnelle 9041-P-02 et d'ajouter une nouvelle grille de spécifications pour cette zone.

(Le territoire visé est situé sur l'ensemble du territoire de la Ville; dans le district Saint-Sacrement, dans le quadrilatère délimité par les boulevards Laframboise et Casavant Ouest, la rue Derome et l'avenue Sainte-Catherine; dans les districts Yamaska et Saint-Joseph, à l'est de la rue Lemire, à l'intersection formée par cette rue et la rue Brouillette; dans le district Sainte-Rosalie, dans le quadrilatère délimité par le boulevard Laurier Est, la rue des Seigneurs Est, le chemin du Raccourci et l'avenue Guy; dans le district Hertel-Notre-Dame, dans le quadrilatère délimité par les rues Saint-Prosper et Bachand, l'avenue Larocque et l'Impasse Arsenault; dans le district Saint-Sacrement, à l'intersection formée par la rue Turcot et l'avenue Vanier; dans le district Cascades, dans le quadrilatère délimité par les rues Girouard Ouest et des Samares, ainsi que les avenues Nault et Kéroack; dans le district Yamaska, à l'intersection formée par



les avenues Pelletier et Rigaud; dans le district Yamaska, du côté ouest de la rue Lemire, à l'intersection formée par cette rue et l'avenue Mercure; dans le district Yamaska, du côté est de la rue Lemire, de part et d'autre de l'intersection formée par cette rue et la rue Brouillette; dans le district Cascades, à l'intersection formée par la rue Dessaulles et l'avenue Sainte-Marie; dans le district Cascades, de part et d'autre de la rue des Cascades, entre les rues Calixa-Lavallée et Saint-Antoine ainsi que les avenues Sainte-Marie et Vaudreuil)

40. Adoption du *Règlement numéro 672-1 modifiant le Règlement numéro 672 sur l'assainissement des eaux usées*
41. Adoption du *Règlement numéro 700 autorisant des travaux municipaux de nouveaux pavages, trottoirs et bordures pour l'année 2023 au montant de 1 890 700 \$ et décrétant un emprunt de 1 890 700 \$*
42. Adoption du *Règlement numéro 701 modifiant les Règlements numéros 254 et 1586 concernant les Programmes de revitalisation à l'égard des secteurs commercial, industriel, récréatif et centre-ville*

Services juridiques

43. Exemption de taxes – Fondation Maison l'Alcôve – Lot 1 967 472 (boulevard Laurier Ouest) – Modification de la résolution 23-112 (CP230626, art. 26)
44. Politique de traitement des plaintes et dénonciations relatives à la Charte de la langue française – Approbation

Document déposé

45. Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 3 du *Règlement numéro 263 concernant la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats*)
46. Seconde période de questions
47. Levée de la séance